

Vous avez bien travaillé en 2013 ? Voilà ... 0,82 euro par jour !

La direction SNCF et ses relais communiquent à propos d'une prime de 300 € qui sera versée aux cheminot-es fin février. Parfois, cette communication patronale reprenant le terme erroné de « dividende », se fait sous forme de tracts syndicaux. **Ces 300 €, nous les prendrons car ils représentent une (toute petite) partie de ce qui nous a été volé ces dernières années ; mais cette prime ne solutionne rien !**

Guillaume Pépy voit des dividendes partout

Contrairement à ce que martèle la propagande de la direction SNCF, il n'y a pas de « dividende salarial » versé aux cheminot-es. En réalité, il s'agit d'une prime dont le mode de calcul et le montant est décidé chaque année (depuis 2008), sans la moindre négociation avec les organisations syndicales. Par le même abus de langage, le service de propagande de la SNCF parle aussi de « dividende » pour la somme reversée à l'Etat chaque année : 792 millions depuis 2008. Dans les deux cas, à travers ces faux « dividendes », Guillaume Pépy mène une guerre idéologique pour faire passer le goût du service public aux cheminot-es. Le choix des mots est loin d'être neutre !

Cette prime : _____

- **n'est versée qu'une seule fois.** Elle est sans conséquence pour le niveau des salaires.
- **ne fait l'objet d'aucune négociation, d'aucun cadrage réglementaire.** Instituée en 2008, son montant varie d'une année sur l'autre au gré des décisions unilatérales du Président de la SNCF ; elle peut ne pas être versée, comme ce fut le cas en 2010.
- **ne compense pas les pertes de pouvoir d'achat.**
- **ne compte pas pour le calcul des futures pensions.**
- **n'est pas versée aux retraités-es.**

La fédération SUD-Rail demande une réunion de négociations salariales pour :

- ⇒ Prendre les mesures pour annuler la perte de pouvoir d'achat subie en 2013 et accumulée les années précédentes.
- ⇒ Décider du calendrier des augmentations générales de nos salaires en 2014.

Nous sommes de moins en moins nombreux/ses et de plus en plus mal payés

Mais nous produisons de plus en plus ! _____

La part des « charges de personnel » ne cesse de **diminuer : 44,74% du chiffre d'affaires en 2013**, 46,4% en 2010, alors qu'elle était encore de 51,3% en 2000 et de **78,5% en 1980.** _____

Celles et ceux qui décident l'austérité pour nous se servent toujours plus copieusement

Le salaire mensuel moyen des **dix plus hautes rémunérations de l'entreprise a augmenté de 125%** ces dix dernières années.

Les rémunérations imposables allouées aux membres du Comité Exécutif de la SNCF s'élèvent à 6 millions en 2013, contre 4,8 millions en 2011 : **25% d'augmentation en un an !**

300 € (un 0,82€ par jour) pour solder 2013 ? On est loin de ce qui nous est dû !

Exigeons une augmentation générale des salaires !